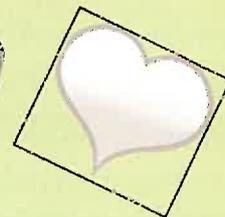


**La Chapelle Notre Dame
De 1950 à 2016**



PorceLETTE

Au Coeur de l'Action





FUSION DES INTERCOMMUNALITES : quelle est la situation de Porcelette?

La loi NOTRe oblige chaque intercommunalité à avoir au moins 15000 habitants. C'est pourquoi le préfet a préconisé la fusion de la CCCM (Communauté de Communes du Centre Mosellan, 14000 habitants, dont les 2 plus grandes villes sont Morhange et Grostenquin), avec la CCPN (Communauté des Communes du Pays Naborien, 40000 habitants).

Le conseil municipal de Porcelette, après avoir mûrement réfléchi à cette problématique, a émis un **AVIS DEFAVORABLE**, considérant que ces deux bassins de vie sont fondamentalement différents à tous les niveaux et que ce regroupement augmenterait les dépenses pour les habitants plutôt que de les diminuer comme cela doit être le cas dans le cadre d'une mutualisation.

Il est à noter que l'opposition de Porcelette s'est prononcée pour cette fusion.

Les Communes de Carling et Diesen ont comme notre municipalité émis un avis défavorable à cette fusion.

Les commissions réunies de Porcelette à trois reprises ont longuement débattu sur les orientations à prendre et ont pensé qu'il serait judicieux de se rapprocher de la CCW (Communauté de Communes du Warndt).

Un amendement a été déposé à la commission départementale et chez le Préfet dans ce sens.

Nous avons fait valoir le fait que Porcelette partage avec la CCW maintes problématiques (enlèvement par exemple) et réalisations, (dont la station d'épuration, la réalisation d'une zone d'environnement naturel sensible), la gestion d'organismes communs tels que le SMIASB (Syndicat Mixte Intercommunal d'Assainissement Sud de la Bisten), le Syndicat fluvial de la vallée de la Bisten, le SIVOS (qui intervient dans la gestion du collège de Ham) et l'utilisation de la déchetterie.

Malgré tous ces arguments et l'accord de la CCW, la commission départementale (56 membres) a refusé notre demande (35 voix en faveur de l'amendement demandé, 12 contre, 6 blancs et 3 absents. Sachant que la particularité de ce vote requiert la majorité des deux tiers, l'amendement a été rejeté)

Depuis, le Préfet a pris un arrêté de périmètre de fusion et de passage en agglomération, que nous ne pouvions qu'acter, malheureusement.



RECEPTION DE LA TELEVISION

Les téléspectateurs qui rencontreraient encore des difficultés de réception de la TNT depuis le 5 avril peuvent demander une aide. Elle est accordée sans condition de ressources, mais toutes les demandes doivent impérativement être justifiées par une attestation d'antenniste et la facture des travaux entrepris.

L'aide à la réception peut être demandée sur le site www.recevoirlatnt.fr à la rubrique « les aides de l'Etat » ou par téléphone au 0970818818 du lundi au vendredi de 8h à 19h (appel non surtaxé).

Le montant maximal de l'aide est de :

- 120€ pour une adaptation ou réorientation de leur antenne râteau
- 250€ pour un changement de mode de réception

ERDF : DEPLOIEMENT DU NOUVEAU COMPTEUR INTELLIGENT LINKY

Voir le communiqué joint d'ERDF

OUVERTURE DE LA DECHETTERIE DE PORCELETTE (déchets verts)

De mars à novembre

Tous les mercredis de 13h30 à 16h00

Et

Les 2ème et 4ème samedis du mois

De 8h30 à 11h30

ENQUETE STATISTIQUE SUR LE PATRIMOINE DES MENAGES

L'INSEE réalise entre le 3 juin et le 13 juillet 2017 un test pour une enquête sur le patrimoine des ménages.

L'enquête qui aura lieu fin 2017 vise à décrire les biens immobiliers, financiers et professionnels des ménages ainsi que leur endettement. Elle permettra de comprendre de quelle façon se constitue et se transmet le patrimoine. Pour certains ménages, cette enquête fait suite à celle pour laquelle ils avaient été sollicités en 2013 ou 2014. La réinterrogation des mêmes ménages permet de mesurer l'évolution du patrimoine.

Dans notre commune quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'INSEE chargé de les interroger prendra contact avec eux. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.



TRAVAUX

L'aménagement de la rue de Diesen sera terminé en septembre : il reste à refaire les trottoirs, à poser des pavés aux 2 carrefours et à installer des ralentisseurs à la hauteur de l'école maternelle. De même on s'achemine vers la fin des travaux de construction et d'aménagement de l'espace culturel rue de Boucheporn. Celui-ci devrait être opérationnel en septembre.



PATRIMOINE DE PORCELETTE : RESTAURATION DE LA CHAPELLE

La chapelle rue de St-Avoid, datant de 1826, tombait en décrépitude. Propriété de la commune, elle fait partie du patrimoine de Porcelette et, à ce titre, la municipalité se devait de la restaurer, ce qui vient d'être fait : drainage autour de la chapelle, réfection de la toiture, pose de nouvelles fenêtres et porte, installation de l'électricité.



Le peintre d'origine polonaise, de renom international, Wojtek Siudmak, a ensuite imaginé une fresque pour décorer murs et plafond. Ce travail de peinture a été effectué avec le concours de 16 étudiants en beaux-arts de Pologne.

Cette œuvre signée d'un des plus grands peintres du réalisme fantastique valorisera le patrimoine de notre commune, qui sera à même d'attirer visiteurs et amateurs d'art. La chapelle n'en demeurera pas moins un lieu de recueillement et de méditation.

Le financement de cette restauration a pu se faire grâce aux gros efforts consentis par les entreprises et un appel au mécénat en cours de réalisation. Quant à la contribution du peintre Wojtek Siudmak, elle est entièrement bénévole, seul l'hébergement des étudiants artistes (au foyer Notre-Dame de St-Avoid et au lycée Félix Mayer de Creutzwald) a été pris en charge par la commune.



La prochaine distribution des sacs multiflux se tiendra le

Jeudi 1er septembre 2016

à la salle polyvalente de 8h30 à 19h30.

NE PAS OUBLIER DE VOUS MUNIR DE VOTRE CARTE SYDEM'PASS

MANIFESTATIONS CULTURELLES

Le vendredi 23 septembre à 20h se tiendra à l'espace santé une conférence sur le concordat en vigueur dans les départements d'Alsace et en Moselle. En effet depuis leur retour à la France en 1918, ces territoires conservent un certain nombre de régimes dérogatoires au droit national. C'est ainsi que notre droit local présente par exemple des spécificités en matière de religion, de justice, de droit des associations, de sécurité sociale...

MM. Michel Seelig, président de l'IUT de technologie de Metz et du cercle Jean Macé, et Bernard Zahra, professeur d'histoire et d'économie, expliqueront en quoi consistent régime concordataire et droit local.

Le 8 octobre se produira à la salle polyvalente l'orchestre symphonique de Thionville. Fort de ses 55 musiciens de haut niveau, il offre au public un répertoire varié : jazz symphonique, comédie musicale, musique de film. Il est placé sous la direction de Philippe Dorn, clarinettiste et concertiste accompli, déjà invité en Côte d'Ivoire, Belgique, au Vietnam...

ATTENTION AUX RISQUES LIES A LA BAINNADE ET AU SOLEIL



Chaque année les baignades font de nombreuses victimes.

Trois réflexes pour se baigner sans danger : choisir des zones surveillées de baignade / surveiller les enfants en permanence / tenir compte de sa forme physique.

L'exposition aux rayonnements ultraviolets(UV) reste la 1ère cause des cancers cutanés. Pour se protéger : éviter l'exposition entre 12h et 16h / porter un chapeau et des lunettes de soleil / appliquer de la crème solaire toutes les 2h / protéger encore plus les enfants, particulièrement vulnérables



AGENDA

- ⇒ 13 juillet : fête nationale
- ⇒ 17 /18 septembre : Kirb
- ⇒ 04 septembre : fête du sanglier
- ⇒ 23 septembre : conférence sur le concordat et le droit local
- ⇒ 25 septembre : exposition fruitière à la salle polyvalente
- ⇒ 8 octobre : concert par l'Harmonie municipale de Thionville

